

Organiser une mission de coopération internationale au Burkina Faso



GUIDE PRATIQUE

Groupe de Coopération Renforcée Burkina Faso / Basse-Normandie

Juin 2013

Partie 1 - Contexte Institutionnel au Burkina Faso

Déconcentration et décentralisation au Burkina : quelques repères...	4
Coopération décentralisée entre le Burkina et la France	12

Partie 2- Organiser sa mission

Avant la mission	18
Cette partie contient des éléments sur la préparation de la mission ; les conditions préalables pour un partenariat durable et des informations sur les domaines sur lesquels peuvent porter un partenariat.	
Pendant la mission	23
Cette partie traite de l'importance de la définition d'un programme et d'un plan d'actions et de la formalisation du partenariat par la signature d'une convention.	
Après la mission	27
Cette partie fait le point sur le retour de mission, les conditions à réunir pour animer et pérenniser le partenariat. On y souligne aussi l'importance du suivi-évaluation.	

Partie 3- Annexes

Partenariats bas-normands	30
Démarches administratives	38
Informations pratiques	39
Autour du Burkina Faso	41
Textes de références	43

Documents ressources 44**Sigles et acronymes** 45

Auteur : Julie Escalié- mise à disposition par l'association « Créations Culturelles Africaines en Basse-Normandie »

Collaborations : Maison de la Coopération Décentralisée à Ouagadougou, Cités Unies France_groupe pays Burkina Faso, Service coopérations internationales et mobilité de la Région Basse-Normandie ; Associations et collectivités membres du *groupe de coopération renforcée Burkina Faso* dont « Les amis de Reine Miséricorde, Peuples Solidaires Saint Lô, Flers-Poundou, Péli-Caen, Amitié Banounou, l'Association des Ressortissants et Sympathisants du Burkina, le Conseil Général de Manche... ».

Crédits photos : Association Flers-Poundou / Conseil Général de la Manche / Peuples Solidaires /

Guide Pratique Burkina Faso / Horizons Solidaires / Juin 2013

Mieux se coordonner ici, avant d'intervenir là-bas et donc se rencontrer, échanger, mutualiser ses informations, faire connaître ses actions, constituent les principaux objectifs que se fixent les membres du **Groupe coopération renforcée Burkina Faso de Basse-Normandie** qui s'est constitué le 1^{er} octobre 2007.

Ce groupe d'acteurs a considéré l'intérêt de bénéficier et de faire bénéficier à tout acteur, désireux de travailler avec le Burkina Faso, d'un guide de la coopération. Cet outil regroupe des conseils, bonnes adresses et informations acquis à travers leurs expériences de partenariat avec le Burkina Faso.

Le groupe s'engage à respecter ou à tendre vers les principes suivants :

- **Inscrire son action dans le respect des contextes institutionnels** burkinabé et français en étant légalement reconnu.

- **Coordonner ses activités avec les autres structures** intervenant sur un même territoire ou avec un même partenaire.

- **Mettre en œuvre les phases du cycle de projet** (diagnostic concerté, suivi-évaluation...)

- **Faire concourir leurs projets avec le renforcement des capacités des deux partenaires.**

Il s'agit aussi pour chacun des membres de ce groupe, de réfléchir à l'évolution de ses propres pratiques et de les améliorer. Pour que les acteurs puissent agir dans ce pays dans une perspective d'appui au développement durable, ils doivent donc pouvoir disposer d'outils adaptés tels que le présent *Guide Pratique*.

Cet outil a été nourri par les échanges et la mutualisation des expériences de chacun. C'est à la fois l'aboutissement d'une collaboration entre structures qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble et un outil pratique pour toute structure bas-normande engagée ou souhaitant s'engager dans un partenariat au Burkina Faso.

Il compile :

- **Des informations d'ordre culturel, institutionnel et organisationnel**, essentielles à appréhender pour quiconque intervient au Burkina Faso ;

- **Des informations pratiques, logistiques et méthodologiques ;**

- **Des informations sur les membres du groupe, leurs champs d'action, leurs compétences, leurs zones d'intervention...** pour faciliter l'interconnaissance et la mutualisation des outils et compétences.

1- Déconcentration

Les circonscriptions administratives sont le cadre de représentation de l'Etat.

3 niveaux sont distingués :

- Les Régions (13), dirigées par un Gouverneur ;
- Les Provinces (45), dirigées par un Haut-commissaire ;
- Les Départements (350), avec à leur tête un Préfet.

A ce titre, ces représentants coordonnent les activités des services déconcentrés des administrations de l'Etat et des établissements publics de leurs ressorts territoriaux respectifs. Même si le territoire d'une collectivité territoriale (CT) et d'une circonscription administrative peuvent coïncider, cela ne veut pas dire que la création d'une collectivité territoriale entraîne forcément celle d'une circonscription administrative.



Réunion de quartier de Mangana Poundou

Les stratégies nationales sectorielles

Avant de se lancer dans un partenariat de coopération internationale, il est souhaitable pour les partenaires de prendre connaissance des stratégies nationales, des politiques sectorielles ainsi que des projets et programmes dont s'est doté l'Etat burkinabé.

Le Burkina Faso a réalisé une **Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 »** qui donne la vision prospective du pays.

Ce cadre référentiel concerne les différents documents de développement au niveau national sur lesquels s'adosent les politiques sectorielles. Ces référentiels ont une portée générale et les objectifs qui en découlent seront réalisés à travers les orientations prises au niveau des différentes politiques locales et sectorielles.



Groupement de femmes - quartier de Mangana - Poundou

Les stratégies nationales

<p>Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000 - révisé en 2003</p>	<p>Le CSLP, élaboré par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), constitue le cadre de référence de toutes les politiques de développement du Burkina Faso. Il définit à travers son axe 4 « Promouvoir la bonne gouvernance », des voies pour l'accélération du processus de décentralisation.</p>
<p>La Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) recouvre la gouvernance démocratique, économique, administrative et la gouvernance locale.</p>	<p>Cette politique prône une gestion rationnelle des collectivités territoriales dans le cadre d'une décentralisation favorisant les initiatives locales et le contrôle de la gestion des élus par les populations. La gouvernance participative constitue un élément clé dans la politique de bonne gouvernance. Elle signifie une participation des citoyens à la prise de décision et souligne le rôle des collectivités territoriales par rapport au développement de la bonne gouvernance. www.bgouvernance.gov.bf</p>
<p>La Réforme globale de l'administration publique</p>	<p>La réforme vise, entre autres, l'amélioration des performances des interventions de l'Etat en complémentarité avec celles des collectivités territoriales, des organisations non gouvernementales, des associations et du secteur privé. Elle projette ainsi une meilleure articulation entre les exigences du développement par la voie de la complémentarité et du partenariat, et une valorisation du processus de décentralisation fondé sur une répartition adéquate des compétences et des ressources.</p>
<p>La Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) 2009</p>	<p>La LPDRD réaffirme la responsabilisation entière des communautés de base dans le cadre de la décentralisation, l'élargissement du champ des investissements pour répondre aux priorités telles qu'identifiées par les bénéficiaires, le co-financement des investissements, y compris la contribution des populations.</p>
<p>Education de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la loi d'orientation n°13-2007/AN du 30 juillet 2007 en matière d'éducation ; - le Plan Décennal pour le Développement de l'Education à la Base (PDDEB) ; - La loi du 30 juillet 2007 sur la petite enfance ; - La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 reconnaît l'importance de l'éducation de la petite enfance, premier maillon de l'éducation de base ; - La Politique Nationale d'Action Sociale du Burkina Faso (juillet 2007) ; - La Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ; - Le Programme National d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) (décret du 12 décembre 2007) dont le but est de renforcer les capacités d'intervention des structures publiques et privées d'appui aux groupes d'enfants particulièrement vulnérables ; - La stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance (SNDIPE), adoptée le 20 décembre 2007.

Politiques sectorielles

Agriculture et eau	<ul style="list-style-type: none"> - la loi N°002-2001/AN, d'orientation relative à la gestion de l'eau ; - le plan stratégique opérationnel pour le secteur agricole ; - le document de politique et stratégie en matière d'eau ; - la stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement ; - Le Plan de Développement Communal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (PDC-AEPA).
Ressources animales	<ul style="list-style-type: none"> - le plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage au Burkina Faso : Diagnostic, axes d'intervention et programmes prioritaires ; - le plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage au Burkina Faso : synthèse stratégique et opérationnelle.
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - la loi N°014/96/ADP-1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) ; - le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). www.pngt.gov.bf
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - le document de politique sanitaire ; - le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).
Production et soutien à la production	<p>Les principales politiques nationales d'orientation dans les secteurs de production et de soutien à la production concernés par le transfert des compétences aux collectivités territoriales sont définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015. Elle doit permettre l'essor d'une croissance soutenue sur le long terme et « un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable ».</p> <p>Elle intègre notamment la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). Définie en 2003, elle pose 5 objectifs à l'horizon 2015 qui doivent permettre de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable, en réduisant structurellement les inégalités et la pauvreté au Burkina :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le niveau de production alimentaire et sa valeur ajoutée ; - renforcer le marché afin que chacun y ait accès ; - améliorer les conditions économiques et nutritionnelles des populations vulnérables ; - améliorer le dispositif de prévention et de gestion des crises ; - renforcer les acteurs et promouvoir la bonne gouvernance. <p>Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) Le SISA est une base de données sur la sécurité alimentaire pour mettre à disposition du Gouvernement des informations fiables et pertinentes sur la base desquelles les décisions politiques et techniques pourront être fondées dans le cadre de la SSNSA. Le SISA est géré par la Coordination Nationale du Système d'information sur la Sécurité Alimentaire (CN-SISA) et le Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA).</p>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - le Plan d'actions national pour l'environnement (PANE) ; - le Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) ; - la politique forestière nationale ; - la stratégie nationale de la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques ; - la stratégie nationale et les plans d'actions en matière de diversités biologiques ; - la stratégie nationale d'éducation environnementale ; - la stratégie nationale en matière d'assainissement ; - le plan d'action de mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier.

2- Décentralisation

Repères Généraux

La décentralisation au Burkina Faso, consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Elle a été consacrée par la constitution du 02 juin 1991 (*téléchargeable sur le site de la Présidence <http://presidence.bf>*), qui stipule que :

- « le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » - Article 143 ;
- « les collectivités territoriales sont créés par la loi » - Article 144 ;
- « la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales » - Article 145.

Cette décentralisation progressive touche aujourd'hui, l'ensemble du territoire burkinabé, avec l'élargissement du processus au milieu rural.

La politique de décentralisation au Burkina Faso est effective sur le terrain depuis l'organisation des premières élections communales du 12 février 1995, qui ont permis la création de 33 communes urbaines.

En 2000, lors des deuxièmes élections municipales, 16 nouvelles communes sont créées.

A la suite de l'adoption du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** en décembre 2004, une option claire a été prise par l'Etat burkinabé pour la communalisation intégrale du territoire, elle définit deux niveaux de collectivités : la Région et la Commune. D'ailleurs pour cette dernière, il existe 3 statuts : la commune rurale, urbaine et celle à statut particulier.

Depuis 2006, le territoire national est organisé en : 351 communes dont 302 rurales, 49 communes urbaines et 13 régions.



Palais des cinéastes - Ouagadougou

Repères chronologiques

La décentralisation au Burkina Faso est très récente même si l'histoire de la communalisation commence depuis la période coloniale, avec en 1926, l'érection en commune mixte de Bobo-Dioulasso et en 1952, celle de Ouagadougou.



Asso. Flers-Poundou-Rencontre avec le Maire de Ouarkoye-2012

Depuis, quelques dates sont à retenir :

1993 : adoption des lois de décentralisation portant sur l'organisation de l'administration du territoire et l'organisation municipale du statut particulier des communes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Création de la **Commission Nationale de la Décentralisation (CND)** ;

1995 : mise en place des **premiers organes élus au suffrage universel** dans 33 communes dites urbaines ;

2000 : **16 nouvelles communes sont érigées**, ce qui porte à 49 le nombre de communes urbaines. Deuxièmes élections municipales. Création du Ministère chargé de la décentralisation, rattachement de la commission nationale de la décentralisation et des instruments opérationnels (Fond d'appui au Démarrage et au Développement des Communes : **FODECOM** et le Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes : **SAGEDECOM**). Le Ministère de l'Administration Territoriale devient le **Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)** ;

2001 : création des **13 régions** circonscriptions administratives ;

2004 : adoption du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** ;

2006 : tenue des élections municipales (23 avril) ; mise en place d'un nouveau Ministère en charge des collectivités territoriales : celui de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ;

Juillet 2007 : la **Conférence Nationale de la Décentralisation (CONAD)** est créée ;

2 décembre 2012 : Elections municipales.

Les institutions et les organismes d'appui à la décentralisation au Burkina Faso

- **La Commission Nationale de la Décentralisation - CND** créée par le décret N°93-350/PRES/PM, du 16 novembre 1993. Elle a un caractère interministériel, elle est placée sous la tutelle du Premier Ministre. Commission indépendante, la CND avait pour mission la conceptualisation, le pilotage et l'impulsion de la décentralisation. Elle est aujourd'hui rattachée au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - MATD.

Elle est chargée d'évaluer les potentialités économiques, financières et fiscales des collectivités locales et d'élaborer les outils d'information, de formation et d'aide à la gestion des collectivités, au service des élus et des services techniques et administratifs locaux. Parmi, ces réalisations, nous avons la mise en place d'outils d'appui aux communes : le FODECOM et le SAGEDECOM.

- **L'Association des Municipalités du Burkina Faso-AMBF**
Contact : Marin Casimir ILBOUDO, Président
E-mail : ambf@fasonet.bf
70, Rond-Point 6.30 Cité han II 01
BP 6203 Ouagadougou 01
Tél. : (00226) 50 38 23 27/28 Fax: (00226) 50 38 23 29
Site Web : www.ambf.bf

- **L'Association des Régions du Burkina Faso - ARBF**
Avenue Léo Frobenius – Ouagadougou
E-mail : info@regions-bf.org
Tél. : (00226) 50 33 12 64
Site Web : www.regions-bf.org

- **Les ministères, tels que celui de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité-MATDS** qui a en charge la conduite du processus de décentralisation depuis 2000, avec la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) ; de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) avec le Projet National de Gestion des Terroirs (PNGT) ; des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MIHU), qui interviennent dans le processus de décentralisation au regard de leurs compétences.

Structures, projets et programmes d'appui à la décentralisation

Secrétariat technique permanent de la conférence nationale de la décentralisation (STP-CONAD)

Responsable : COMPAORE Siguian
Tél. : (00226) 50 31 14 98
E-mail : stpconad@yahoo.fr

Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT)

Responsable du projet : BADO Blaise
Tél. : (00226) 50 30 51 83/50 50 53 78/79
E-mail : fpdct@fpdct-burkina.org

Programme de renforcement de la gouvernance locale et administrative (PRGLA)

Coordonnateur : OUEDRAOGO Moussa
Tél. : (00226) 50 31 05 87/88
E-mail : adepac@fasonet.bf

Projet pôles régionaux de développement (PRD)

Coordonnateur :
OUEDRAOGO Jean Baptiste
Tél./Fax : (00226) 50 34 35 33/15
E-mail : prd@fasonet.bf

Appui aux communes rurales et aux initiatives intercommunales (ACRIC)

Coordonnateur : KOMBOUDRY N. Alexis
Tél. : (00226) 20 52 12 22
E-mail : acric2009@yahoo.fr

Fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées (FICOD)

Secrétaire Général : ZONGO Abdoulaye
Tél. : (00226) 50 38 14 67/68
E-mail : ficod@fasonet.bf

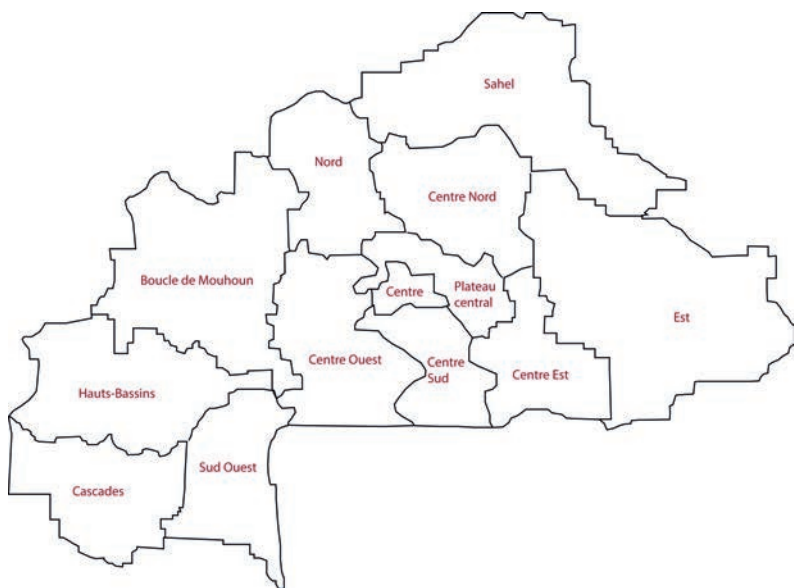
Projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT)

Responsable : SORE Idrissa
Tél. : (00226) 50 32 48 98
E-mail : sore_i@yahoo.fr

Organisation territoriale et administrative du Burkina Faso

Découpage territorial Dénomination	Nombre	Collectivité locale	Circonscription administrative	Organe délibérant	Organe exécutif	Organe de tutelle
Régions	13	oui	oui	Conseil régional	Président	Gouverneur
Provinces	45	non	oui			Haut commissaire
Départements	351	non	oui			Préfet
Communes - rurales - urbaines à statut particulier - urbaines	300 2 49	oui	non	Conseil municipal/rural	Maire	Préfet délégué administratif
Secteur Quartier		non	oui		Chef de quartier	Délégué administratif
Villages	+de 8000	non	oui	Conseil villageois de développement (CVD)	Président du CVD	Délégué administratif

Carte des 13 régions administratives, créées le 2 juillet 2001



Région	Capitale	Nom de son représentant	Depuis
Boucle du Mouhoun	Dédougou	Victor Dabiré	2011
Cascades	Banfora	Toukournogo Léonard Guira	2011
Centre	Ouagadougou	Georges Marie Compaoré	2012
Centre Est	Tenkodogo	Allahidi Diallo	2011
Centre Nord	Kaya	Maïmouna Ouattara / Thiombiano	2011
Centre Ouest	Koudougou	Mariam Diallo /Zoromé	2011
Centre Sud	Manga	Pascal Komyamba Sawadogo	2011
Est	Fada N’Gourma	Bertin Somda	2011
Haut-Bassins	Bobo Dioulasso	Nébilma Joseph Bakouan	2012
Nord	Ouahigouya	Boukaré Khalil Bara	2011
Plateau Central	Ziniaré	Blaise Corneille Ouédraogo	2011
Sahel	Dori	Boureima Yiougo	2011
Sud-Ouest	Gaoua	Kadidia Zampalégré / Sanogo	2011

BON A SAVOIR !

Les Collectivités Territoriales disposent de documents de planification locale, qui sont indispensables lors de la conduite de projet de solidarité internationale sur les territoires. Avant de définir des projets ou d’engager un partenariat, il est souhaitable de les consulter.

Les communes (urbaines et rurales) disposent de Plan Communal de Développement (PCD) et les régions de Plan Régional de Développement (PRD).

Compétences des Collectivités Territoriales (CT)

Les CT sont des entités dotées d’une personnalité juridique propre et d’une autonomie financière. Cela implique qu’elles ont la responsabilité de décider et de gérer les affaires locales. La loi reconnaît aux CT onze domaines de compétences :

- 1- Domaine foncier
- 2- Aménagement du territoire et urbanisme
- 3- Environnement et gestion des ressources naturelles
- 4- Développement économique et planification
- 5- Santé et hygiène
- 6- Education, formation professionnelle et alphabétisation
- 7- Culture, sports et loisirs
- 8- Protection civile, assistance et secours
- 9- Pompes funèbres et cimetières
- 10- Eau et électricité
- 11- Marchés, abattoirs et foires

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) peut être consulté et téléchargé sur le site www.legiburkina.bf.



Alors que dans l'acceptation française, la **Coopération Décentralisée (CD)** désigne les actions de coopération entre une collectivité territoriale française et une collectivité burkinabé est légèrement différente.

Selon la CONACOD, « la CD recouvre l'ensemble de relations non gouvernementales qui unissent les collectivités locales, communautés, ONG, associations et institutions non gouvernementales du Nord et du Sud dans des actions Nord/Sud ou Sud/Sud, pour la réalisation de missions d'intérêt collectif, dans un cadre conventionnel et dans le respect de la souveraineté et des intérêts de la nation ».

Celle-ci tend à se rapprocher de celle de l'Union Européenne (UE) et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Du simple jumelage à une véritable coopération décentralisée...

« Avec le processus de décentralisation au Burkina Faso, qui a vu la mise en place de communes autonomes en 2006, les collectivités locales françaises et burkinabé, pour la majorité, entretenaient surtout de simples jumelages liés essentiellement aux questions culturelles ou à l'action humanitaire.

Depuis, les collectivités françaises ont entrepris de mettre leur expérience de la décentralisation et de la gestion communale au service du développement institutionnel de leurs homologues burkinabé.

C'est ainsi que la coopération décentralisée est passée de la réalisation humanitaire de petits ouvrages sociaux (centres de santé, école) ou urbains (assainissement, forages...) à l'appui au développement local intégrant des actions structurantes et pérennes de réduction de la pauvreté. Cette coopération, d'abord militante et fondée sur une charte d'amitié, est aujourd'hui basée sur des conventions de partenariat entre collectivités burkinabé et françaises qui sont reconnues, légalisées et soutenues par les deux Etats, tout en laissant une très large autonomie aux acteurs. »

Source : *Evaluation de la Coopération Décentralisée au Burkina Faso, CIEDEL, Août 2009*



Noix de Karité - Kari



Récolte de coton - Kari

Au sujet de la Coopération Décentralisée franco-burkinabé, il faut retenir quelques éléments :

- C'est une **coopération ancienne**, ancrée dans l'histoire, et toujours actuelle. Elle a aujourd'hui **plus de 40 ans**. De nouvelles relations naissent chaque année, faisant du Burkina Faso la destination privilégiée des collectivités locales françaises en Afrique.
- Le **premier jumelage datant de 1967** lie depuis quatre décennies les villes de Loudun (Poitou-Charentes) et de Ouagadougou.
- C'est de loin la **plus importante à l'échelle du Burkina Faso**, son volume financier s'élève entre 2001-2006 à 11,600 milliards de FCFA (*source MATD*).
- Jusqu'à ce jour ce sont **plus de 200 collectivités territoriales françaises** qui ont entretenu des relations, plus ou moins formelles, avec des collectivités burkinabé.
- Actuellement ce sont entre **150 et 180 partenariats franco-burkinabé** qui sont recensés dont environ **110 sont estimés actifs**.
- **1/3 des CT burkinabés ont une relation de coopération avec une CT française**. On constate que c'est une coopération de proximité, essentiellement communale.
- **La répartition territoriale n'est pas équilibrée** : la majeure partie des partenariats se concentrant autour de la capitale et le long des grands axes de communication. Alors que les régions Centre, la Boucle de Mouhoun, le Centre-Ouest et le Plateau Central concentrent le plus grand nombre, certaines régions, comme l'Est ou le Nord, certes moins peuplées, apparaissent délaissées.

POUR INFO !

Changement du statut des comités locaux de jumelage par décret en 2009 qui deviennent des comités communaux de jumelage (bureau nommé par le maire, programmes de coopération décentralisée et budget approuvés par le Conseil Communal, actions conformes au Plan de Développement Communal.)

Les partenaires de la coopération décentralisée

Au Burkina Faso

Maison de la Coopération Décentralisée-MCD

Association de droit burkinabé, la MCD accompagne le processus de décentralisation du territoire au Burkina. Elle est rattachée à l'Association des Municipalités du Burkina Faso comme bras technique pour la coopération décentralisée. Elle a été mise en place pour répondre à la demande exprimée par un certain nombre d'acteurs de la coopération décentralisée de disposer d'un outil de mutualisation de leurs ressources et d'accompagnement de leurs interventions.

Elle joue un rôle important d'interface entre les acteurs de la coopération décentralisée auxquels elle apporte une expertise et un accompagnement dans l'exercice de leurs partenariats.

Elle a pour objectifs de :

- participer à clarifier et à diffuser la notion de coopération décentralisée ;
- favoriser la concertation et la coordination entre les acteurs de la coopération décentralisée ;
- accompagner les acteurs de coopération décentralisée dans l'appui à la mise en œuvre de la décentralisation et des dynamiques de développement territorial ;
- promouvoir le renforcement et la valorisation des capacités d'action des acteurs locaux.

Contact : Mamadou SEMBENE, Directeur
Place des Héros, Cité An II, siège AMBF
11 BP 1012 CMS Ouagadougou 11
E-mail : maisoncoopdec@yahoo.fr
Tél. : +226 50 38 23 27 / Fax. : +226 50 38 23 29
Site Web : www.mcdburkina.bf

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso

E-mail : mcac@cenatrin.bf
Ambassade de France au Burkina Faso
01 BP 510 Ouagadougou 01
Tel.: (+226)50 30 67 70/71 /72
Fax : (+226) 50 30 89 00
www.ambafrance-bf.org

Si vous êtes une ONG ou association française et que vous souhaitez que votre structure apparaisse dans la base de données de l'Ambassade de France www.ambafrance-bf.org/Les-ONG-et-associations-francaises, vous pouvez remplir la fiche d'information et la renvoyer à l'adresse suivante : audrey.chenal@diplomatie.gouv.fr

L'Espace Volontariat de France Volontaires

755, avenue du Président John Kennedy, quartier Koulouba
Ouagadougou
Tél. : (+226) 50 31 82 03
(+226) 78 03 03 069
E-mail : espace-volontariats.burkina@francevolontaires.org

Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso
http://eeas.europa.eu/delegations/burkina_faso

En France

La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) et le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

La CNCD rassemble à parité des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les Ministères concernés par la coopération décentralisée. Elle peut formuler toute proposition visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée. Son secrétariat est assuré par Jean-Michel DESPAX, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Il s'informe sur l'ensemble de l'action extérieure des collectivités territoriales, il conseille le gouvernement sur la coopération décentralisée et apporte son concours aux ambassades, aux préfets et aux collectivités locales. Il gère le dispositif de co-financements du MAE pour la coopération décentralisée.

Contact : Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Tél : 01 43 17 62 73

E-mail : jean-michel.despax@diplomatie.gouv.fr
Ministère des Affaires Etrangères _ Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM)
Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)
Adresse : 57, boulevard des Invalides 75007 Paris
Tel. : 01 43 17 62 70 / 01 43 17 62 64
Site Web : www.diplomatie.gouv.fr

Association des Ressortissants et Sympathisants du Burkina Faso (ARSB) en Basse Normandie

Contact : M. KY Dramane - Président
26 allée Saussaye - 14200 Hérouville Saint Clair
Domicile : 02 31 93 96 06 - Portable : 06 71 20 13 15
E-mail : ky_dramane@yahoo.fr



Quartier de Kamako - Poudou

BON A SAVOIR !

La CNCD propose depuis 2009 sur son site internet un l'Atlas français de la Coopération Décentralisée. Celui-ci recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées.

Cités Unies France (CUF) et le Groupe Pays Burkina Faso

Avec plus d'une centaine de collectivités françaises participant régulièrement à ses activités, ce groupe pays, créé en 1988, est l'un de ceux qui regroupe le plus de membres actifs.

Plusieurs publications sur le Burkina Faso sont disponibles sur le site internet de CUF, dont entre autre :

- *Regards sur la coopération décentralisée franco-burkinabè*, Mamadou SEMBENE, 2003.
- *Répertoire des partenariats des coopérations décentralisées franco-burkinabè*, actualisé en décembre 2008.
- *Recueil d'accords, conventions, et chartes de partenariats*, 2010.
- *Dossier-pays Burkina Faso*, 1^{ère} édition juin 2010.

9 Rue Christiani 75018 Paris

Tél : 01 53 41 81 81

E-mail : coop-dec@cites-unies-france.org

www.cites-unies-france.org

Ambassade du Burkina Faso en France

159, Bd Haussmann 75008 Paris

Tel. : 01 43 53 93 63

Fax : 01 42 56 50 07

E-mail : contact@ambaburkina.fr

www.ambaburkina-fr.org



Discussion de femmes - Poundou

Horizons Solidaires

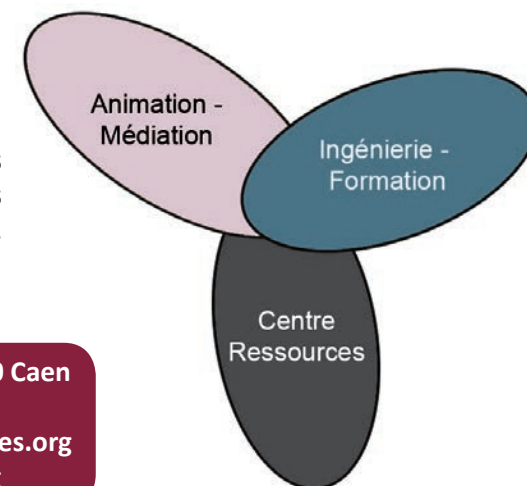
C'est le réseau régional de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en Basse Normandie. Selon ses statuts, Horizons Solidaires s'est doté des missions de :

- mise en réseau des acteurs ;
- information, à la fois comme émetteur et récepteur ;
- coordination, concertation et mise en relation de toutes les institutions et opérateurs ayant un objectif commun ;
- conseil et mobilisation des acteurs et d'incitation à des actions initiées par plusieurs partenaires.

Définis dans une convention tripartite avec le Conseil Régional de Basse-Normandie et le Ministère des Affaires étrangères depuis 2006, ce dispositif a pour objectifs principaux :

- d'assurer la concertation des acteurs bas-normands de coopération décentralisée et de solidarité internationale ;
- de développer la coopération décentralisée des collectivités territoriales bas-normandes et de leurs groupements ;
- de faire évoluer les représentations des élus et du grand public et d'élever les compétences des acteurs (élus, fonctionnaires territoriaux et partenaires associatifs...).

Horizons Solidaires organise ses missions autour de trois pôles illustrés par le schéma ci-contre.



Contact : 2 rue Saint Ouen – 14000 Caen

Téléphone : 02 31 84 39 09

E-mail : contact@horizons-solidaires.org

www.horizons-solidaires.org

1- Préparer sa mission : Eléments à réunir pour une mission efficace

Votre partenaire vous a invité à vous rendre au Burkina Faso, vous devez assurer le bon déroulement de la mission afin qu'elle réponde aux objectifs que vous vous étiez fixés.

Pour bien préparer votre mission, vous devez notamment avant votre départ :

- **Convenir avec votre partenaire des dates de la rencontre.** Vérifiez bien que ces dates ne correspondent pas à des jours fériés au Burkina Faso ;
- Définir avec votre partenaire les objectifs de votre mission et rédiger une feuille de route composée des **Termes de Référence (TDR) et du programme de mission**, pour cela vous entretenez des échanges réguliers (téléphone, internet) ;
- **Déterminer la composition de la délégation** (noms des personnes et leur fonction), et en fonction de celle-ci (élus, techniciens, bénévoles) préparer le programme. Communiquez-là à votre partenaire afin qu'il puisse se préparer à vous recevoir. Veillez, dans la mesure du possible, à respecter la parité homme/femme ;
- Elaborer un **ordre de mission** pour les membres de votre délégation ;
- **Partir avec une bonne connaissance de votre programme de mission**, de votre partenaire, de votre partenariat, et de l'avancement de vos projets et des interlocuteurs que vous allez rencontrer. En effet, vous serez peut être amené à présenter votre

partenariat non seulement à des acteurs que vous connaissez, mais également devant une assemblée de personnes qui ne vous connaissent pas encore ;

- **Informez votre Ambassade** de votre visite au Burkina Faso ;
- **Vérifier que votre partenaire a prévenu, au niveau local, les représentants de l'Etat** de votre visite et qu'il a prévu d'être présent à vos côtés tout au long du déroulement de la mission ;
- Penser à **prévoir les visites officielles** sur votre programme de mission (au début), prenez les rendez-vous suffisamment à l'avance.

N'OUBLIEZ PAS !

Avant la visite, faites parvenir à votre partenaire un dossier constitué d'un document qui présente votre association, établissement ou conseil (nombre d'élus, compétences...) et votre territoire (géographie, démographie, économie, cartes...). Pensez que celui-ci ne connaît peut être pas la France et la région Basse-Normandie, demandez-lui qu'il en fasse autant de son côté.

A Ouagadougou :

- **Voir le SCAC de l'Ambassade de France** si le projet le nécessite (nouveau...). Ce n'est pas obligatoire à chaque mission mais pensez à prendre rendez-vous ;
- Rencontrer les agents de la **Maison de la Coopération Décentralisée** ;
- **Voir les directions nationales et régionales** des domaines d'intervention (éducation, hydraulique...) quand le projet le nécessite.

Dans la commune et la région :

- Voir les **services techniques locaux** du domaine d'intervention au niveau cercle (service de l'hydraulique...) ;
- **Rencontrer et informer les autorités communales** ;
- **Effectuer une visite de courtoisie aux représentants de l'Etat** (maire, président de région...) ainsi qu'aux **autorités traditionnelles et religieuses** (chefferie de village, imam, prêtre, pasteur...) ;
- Rencontrer (s'ils sont présents) les **autres acteurs** (ONG et programmes) intervenant sur le même territoire.



Arbre à Palabre - Poundou

PENSEZ Y !

- Si c'est une première visite, emportez le **document qui formalise votre souhait de bâtir un partenariat**, même si vous lui avez déjà fait parvenir ;
- D'emporter **quelques photos** de votre territoire (ville, région...), de vos collègues, de vos actions..., afin que vos partenaires puissent se projeter ;
- De **prévoir un présent pour votre partenaire**. Il est de bon ton de procéder au rituel de l'échange de cadeau entre partenaires. Celui-ci fait généralement l'objet d'une **cérémonie officielle que vous devrez inclure dans votre programme de mission**. Sa valeur est essentiellement symbolique, à vous de voir quel peut être l'objet qui caractérise le mieux votre territoire, peut être au travers de ses savoir-faire ; (recevoir un don de poules est un geste de reconnaissance et d'amitié) ;
- De prévoir d'**alterner découverte du territoire, temps de réunions et moments de convivialité** (découverte de la culture traditionnelle, gastronomie locale...), et laissez des moments de repos à votre agenda.

2- Les conditions préalables pour un partenariat durable

Entrer dans un partenariat durable c'est avant tout : l'inscrire dans la durée, le construire autour d'objectifs communs et répondre aux besoins des populations locales.

Un partenariat efficace et durable est fondé sur des principes tels que :

La solidarité : Ce sont les deux partenaires qui travaillent ensemble à monter un programme, à choisir des actions qui vont bénéficier aux habitants du territoire.

L'égalité et le respect de l'autre : En dépit des différences pouvant exister entre les deux partenaires au plan économique, politique, religieux, social, vos relations doivent être basées sur l'égalité, le devoir, la morale, la tolérance, la loyauté et le respect de l'autre. Les partenaires sont égaux en droits et devoirs et portent les responsabilités ensemble.

L'intérêt mutuel : Le partenariat est basé sur un principe de partage, il doit être source d'enrichissement pour les deux partenaires.

La subsidiarité : Dans le cadre d'un partenariat de coopération internationale, les projets doivent évoluer dans le respect des compétences des collectivités et de l'Etat. Il doit apporter un appui institutionnel aux collectivités burkinabé pour les aider à exercer pleinement leurs compétences dans le cadre de la décentralisation.



Réception officielle - Poundou

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

- Vous ne pourrez aider votre partenaire que dans le respect de ses compétences (si c'est une collectivité territoriale) ;

- Les projets que vous allez mener devront s'inscrire dans le cadre des politiques nationales et locales en vigueur ;

- Les projets devront respecter le contenu des documents de planification qui couvrent peut-être déjà le territoire (PCD/PRD) ;

- Votre projet ne pourra aboutir que s'il est connu, partagé et accepté sur l'ensemble de votre territoire et celui de votre partenaire ;

- Vous n'êtes pas seuls dans votre quête, différents acteurs existent au Burkina Faso et en Basse-Normandie pour vous aider à développer un partenariat.

Quelques conseils pour établir un partenariat durable

- Etre prêt à développer un **partenariat équitable avec réciprocité et respect mutuel**, sur la base d'une convention ;
 - Etre prêt à **respecter tous les engagements** pris avec les partenaires qui font l'objet d'une convention ;
 - Désigner une personne qui va être « le référent » du partenariat ;
 - Etre prêt à mener un **projet qui va s'inscrire dans le temps**, avec des échéances et des étapes ;
 - Etre prêt à **adopter une culture de travail partagée** avec votre partenaire qui va vous demander de passer au-dessus des différences d'organisation, de fonctionnement, de langue, de culture administrative et politique, de culture... ;
 - Etre prêt à **accepter des écarts** entre vos attentes et les réponses de vos partenaires étrangers ;
 - Etre prêt à **associer, dès l'idée du projet, l'ensemble des acteurs du développement local** présents sur le territoire : institutionnels, inter-communalités, associatifs, ONG... dans le cadre d'une démarche participative ;
 - Etre prêt à **communiquer régulièrement** sur l'état d'avancement de votre partenariat ;
 - Etre prêt à **rencontrer régulièrement votre partenaire** pour faire le point sur l'avancement des projets ;
 - Etre prêt à **avancer progressivement**, en prenant en compte en particulier, les questionnements de son partenaire.
 - Etre prêt à **évaluer ou faire évaluer votre partenariat régulièrement pour vérifier la pertinence, l'efficacité, l'impact, des actions entreprises.**
- Pour les Collectivités Territoriales,**
- Etre doté, au niveau des élus, d'une **volonté politique forte et partagée** de s'engager dans le projet ;
 - Etre prêt à **associer, et à mobiliser vos équipes techniques** autour du projet .
- Pour les structures associatives,**
- **S'assurer que les décisions sont partagées par tous et décidées au niveau de l'instance décisionnelle** (conseil d'administration, bureau). Mettre en place un certain **formalisme dans les décisions** importantes pour vérifier le respect d'une **mise en œuvre démocratique** ;
 - S'assurer que chacun peut s'impliquer dans le projet s'il le souhaite.

3- Sur quels domaines faire porter votre partenariat ?

Le territoire d'intervention de votre partenariat burkinabé présente d'importants besoins dans différents domaines tels que l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'éducation de base, le développement économique local, la santé, le développement rural ou encore dans le domaine de la Gouvernance locale.

Les besoins sont importants, multiples, et divers, comment choisir un domaine plutôt qu'un autre? Faut-il concentrer les objectifs dans un seul domaine ou bien toucher un peu à tous?

Quelques conseils

- Consulter les documents de planification existants pour identifier les domaines prioritaires déjà définis par la collectivité ou l'Etat et correspondant aux besoins des populations ;
- Définir avec votre partenaire les domaines où les interventions sont prioritaires ;
- Vérifier que les domaines retenus sont de la compétence de votre partenaire (notamment pour les CT) ;
- Bien s'assurer que d'autres acteurs ne travaillent pas déjà sur la même thématique et si tel est le cas, essayer, avec eux, de trouver des actions complémentaires ;
- Identifier quelques domaines à fort potentiel de développement local plutôt que de partir sur un éventail d'actions trop large qui ne pourra pas être atteint ;
- Vous aurez plus tard, lorsque votre partenariat sera bien établi et sera inscrit dans la durée, l'occasion d'élargir les domaines d'intervention.

BON A SAVOIR !

Si vous devez faire parvenir un don en matériel à votre partenaire burkinabé :

Vérifier, avant tout, la pertinence de l'acheminement du don par rapport à la présence ou non de cet équipement sur le marché burkinabé. En effet, il n'est peut-être pas pertinent en terme de coût, et de procédure, d'acheter en France et d'acheminer par container, du matériel (fournitures scolaires ou matériel informatique par exemple) qui peut être acheté au Burkina Faso.

Pour votre partenariat l'objectif du don sera toujours atteint, mais son achat au Burkina Faso présente l'avantage de bénéficier à l'économie locale et de réduire presque à néant les frais d'acheminement.

Pensez à formaliser les engagements que votre partenaire a pris sur la destination et l'utilisation de ce matériel. Votre partenaire risque de se retrouver dans la situation de devoir payer des droits et taxes d'importation pour récupérer ces produits, lors de leur arrivée au Burkina Faso. Vous devez vous renseigner sur les procédures et les conditions d'exonération de droits et taxes.

Il est nécessaire de prendre en compte la signification symbolique du don qui place souvent le bénéficiaire en position d'infériorité et d'en voir les conséquences par rapport à votre volonté de construire un partenariat durable.

4- Conduire votre mission

Vous avez préparé votre mission et vous êtes à présent au Burkina Faso pour travailler sur vos projets avec votre partenaire.

Quelques conseils

- A votre arrivée, organisez une réunion de cadrage de votre mission et vérifiez que votre programme n'est pas sujet à modification. Soyez attentif aux propositions de votre partenaire et de modifiez votre programme en conséquence. Avec votre partenaire, **présentez clairement les atouts et les handicaps de vos territoires et structures** : soyez précis et concrets ;
- Présentez les **premières pistes de réflexions** ;
- Travaillez avec lui pour **fixer les objectifs communs et les formaliser** ;
- **Mettez en place un calendrier de formalisation** (signature de la convention) et de mise en œuvre du partenariat précisant les missions des deux parties (élaboration du programme, du plan d'action, validation, recherche de financements...) ;
- **Rédigez un compte-rendu des réunions**, qui fera office de relevé de décisions et le faire valider par les deux parties ;
- **Décidez en commun des actions de communication à entreprendre** chez votre partenaire et en France, pour communiquer votre partenariat ;
- Avant votre retour, **pensez à organiser une réunion de débriefing**, afin de capitaliser et évaluer votre mission.

Bien entendu, ces points d'attention vont varier s'il s'agit ou non d'une première mission ou d'une mission de bilan ou d'évaluation ou d'une simple mission.

N'OUBLIEZ PAS!

- Vous devez également être capable de répondre à toutes les questions concernant le fonctionnement, la composition de la collectivité ou de la structure que vous représentez. **Vous serez certainement amené à évoquer des sujets et à répondre à des questions qui, au-delà de votre territoire, vont porter de façon plus large sur la France.**

- Votre partenaire saura apprécier vos connaissances générales sur son pays (géographie, population, économie, événements culturels ou sportif...)

- Sachez qu'une **arrivée tardive de votre interlocuteur à un rendez-vous ne doit pas être vécue comme une impolitesse**. La ponctualité au Burkina Faso dépend parfois d'impondérables tels que : transport, famille, santé....

5- Définir un programme et un plan d'actions

Vous avez rencontré votre partenaire, vous vous êtes mis d'accord sur des objectifs communs et vous devez maintenant les formaliser c'est-à-dire rédiger un programme qui se déclinera en projets.

Avant de passer à la rédaction du programme et aux fiches projets, vous devez de vous poser quelques questions et y répondre...

- Nos objectifs sont-ils bien conformes aux **documents de planification** qui couvrent le territoire d'intervention ?
- Si mon partenaire burkinabé n'a pas encore de document de planification opérationnel, **nos objectifs sont-ils conformes aux politiques nationales** ?
- Avons-nous **pris en compte les projets existants** sur le territoire (Etat, ONG, associations...) ?
- Nos objectifs sont-ils bien en **cohérence avec les projets que mènent déjà d'autres acteurs** burkinabé (Etat, associations, ONG...) sur le terrain ? Au pire ne vont-ils pas à leur rencontre ?



Scène de la vie quotidienne - Kari

Avant de retenir les projets à mener, il est important de bien :

• Evaluer vos capacités

- Est-ce que nos structures sont les mieux placées pour conduire ce projet ?
- Avons-nous les moyens humains, techniques dans nos structures pour suivre un tel projet ?
- Sommes-nous sûr d'avoir l'adhésion de la population, des acteurs de terrain aux projets ? Sont-ils prêts à entrer dans notre dynamique ? En avons-nous suffisamment discuté avec eux ?
- Combien de projets nos structures sont-elles capables de suivre ?
- Combien de projets pouvons-nous réaliser et dans quels délais ?
- Pour chaque projet, vous devez-vous poser les questions suivantes : Pourquoi ? Pour Qui ? Avec qui ? Comment ? Quand ? Qui est responsable ?

• Bien étudier toutes les dimensions du projet au-delà de sa réalisation matérielle, notamment pour une infrastructure

Il faut vous poser les questions suivantes :

- Quels coûts de fonctionnement ? Qui va les assumer ?
- Qui va assurer la coordination et le suivi général du projet ?
- Quel personnel ? Qui va le payer ? Qui va le former ?
- La réussite du projet nécessite-t-elle un accompagnement social : appropriation du projet par la population, information, sensibilisation, formation des bénéficiaires? ...

Quelques conseils

Le programme doit présenter les points suivants :

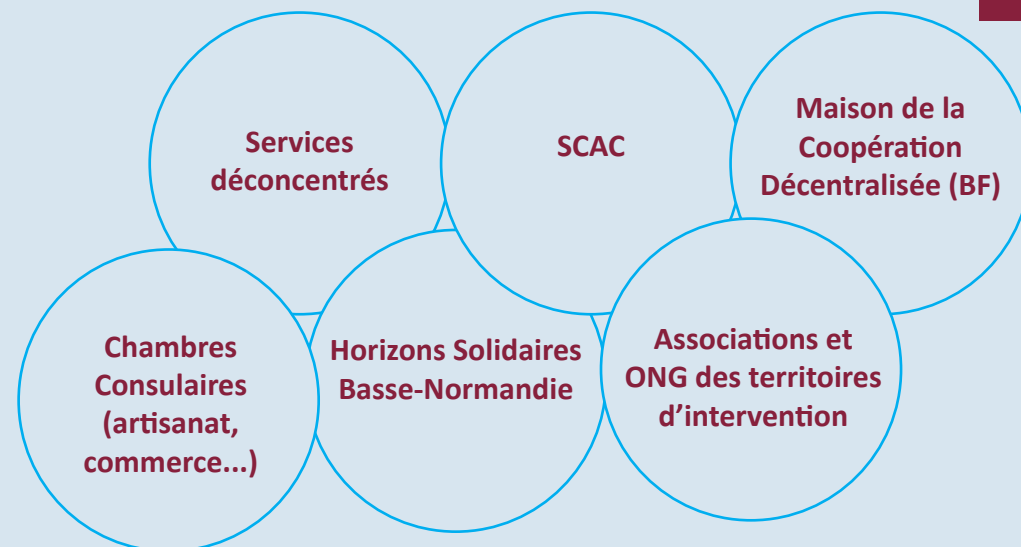
- **Présentation de votre structure et de votre partenaire ;**
- **Enjeux de développement du territoire d'intervention** définis dans le document de planification s'il existe ;
- **Objectifs généraux et spécifiques du partenariat** définis avec votre partenaire,
- **Domaines d'interventions ciblés par le partenariat** (développement économique, éducation, santé...).

Ces premiers points permettent de replacer le programme dans son contexte et doivent faire l'objet d'une présentation assez succincte (2/3 pages maximum).

- Vous devez ensuite **décliner votre programme sous la forme de fiches projets**. Le projet peut être composé de différentes actions ;
- **Les modalités d'évaluation** du programme.

N'OUBLIEZ PAS !

Vous n'êtes pas seuls, un grand nombre de structures peuvent vous accompagner dans la définition et la formalisation de votre projet de partenariat.



6- Formaliser votre partenariat par la signature d'une convention

Votre partenaire et vous-même, vous êtes mis d'accord sur un programme et des projets à mener ensemble. Vous devez maintenant traduire cet accord par des documents officiels.

- une convention cadre de partenariat

ou de coopération décentralisée (en fonction de la nature de votre structure) signée par les deux parties, qui témoignera de l'engagement des deux parties et vous inscrira dans le contexte officiel de la coopération décentralisée au Burkina Faso. Elle va donner une reconnaissance légale à votre partenariat. En l'absence de celle-ci, votre partenariat ne sera pas reconnu officiellement et, vous et votre partenaire, pourriez ne pas avoir accès à certains financements. C'est un document général qui reconnaît l'existence de votre partenariat et reprend les objectifs que vous vous êtes fixés ensemble sur une, deux ou plusieurs années.

- Une convention opérationnelle

Vous devez avant d'engager les projets, signer une convention opérationnelle, annuelle ou pluriannuelle, avec votre partenaire pour sceller cet accord sur 1 ou 2 ans.

- Une convention financière

Les partenaires (notamment les CT) sont invités à élaborer une convention financière qui précise pour chaque projet : le maître d'ouvrage, l'objet et le montant du virement, les modalités de décaissement et les pièces justificatives devant être produites à chaque paiement.

BON A SAVOIR !

Les signatures des conventions « cadre » ou « opérationnelles » sont souvent l'occasion d'une cérémonie officielle avec votre partenaire.

PENSEZ-Y !

Horizons Solidaires invite les acteurs bas-normands à lui transmettre un exemplaire des conventions pour lui permettre d'une part, d'assurer un meilleur suivi de tous les partenariats de coopération internationale existants, et d'autre part, de vous intégrer dans le réseau des acteurs actifs.

7- A votre retour de mission

Votre mission au Burkina Faso est terminée, vous êtes de retour en France : vos activités se poursuivent !

Quelques conseils :

- Vous rédigez en concertation avec votre partenaire, un rapport de mission faisant un compte-rendu du déroulement de celle-ci : résultats par rapport aux objectifs fixés, personnes rencontrées, apports, avancées, échanges d'expériences... Il sera validé par les deux parties ;
- Vous devez, avec l'ensemble des acteurs concernés, tirer les leçons de cette rencontre. Revoir ce qui a été validé, ce qu'il a été convenu de faire, et qui s'en charge, voir si tout s'est bien déroulé et si ce n'est pas le cas, en analyser les causes et en tirer des enseignements ;
- Faire un compte-rendu aux partenaires qui vous ont accompagné dans la préparation de cette mission et dans ce partenariat (MCD, SCAC, Horizons Solidaires...) ;
- Communiquer sur cette rencontre (en France et au Burkina Faso) par le biais de la presse, mais également faire part de votre expérience en la mettant en ligne sur votre site internet ou par exemple, le partager avec le Groupe de Coopération Renforcée d'Horizons Solidaires ;
- Entreprendre des actions d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale. Mobilisez les populations de votre territoire autour de vos actions en les sensibilisant à vos projets ;
- La pérennité de votre coopération et sa légitimité seront d'autant plus assurées si vous impliquez les acteurs de votre territoire au Nord.



Forage au dispensaire de Tovor



Forage - Kari

8- Animer votre programme, suivre la réalisation des projets et pérenniser votre partenariat

Faire en sorte que votre partenariat perdure et permette la réalisation des projets, conformément au programme, sur le long terme.

Quelques conseils :

- **Communiquer régulièrement avec votre partenaire** pour vous tenir informés de l'état d'avancement des projets, les changements d'orientations si c'est le cas, les difficultés rencontrées, les avancées... en bref « **nourrir** » votre partenariat ;
- Veiller à respecter les règles que vous vous êtes fixées avec votre partenaire étranger au moment de la naissance du partenariat, c'est-à-dire **tirer régulièrement les enseignements de la mise en œuvre du partenariat, ensemble**, qu'ils soient positifs ou négatifs ;
- **Si vous rencontrez un problème avec votre partenaire étranger, n'hésitez pas à chercher à vous expliquer avec lui** oralement ou par écrit. Rappelez-vous vos différences de cultures administratives, politiques... celles-ci peuvent être parfois source de malentendus ;
- **Veiller à une gestion rigoureuse de votre partenariat** tant au niveau administratif (conventions...) qu'au niveau financier (gestion des crédits...) ou encore au niveau du respect des échéanciers et des modes d'information des autres partenaires retenus ;
- **Veiller au respect des institutions locales.**

PENSEZ-Y !

Diffuser les enseignements que vous tirez de vos expériences auprès des autres acteurs de la coopération internationale pour éviter que des erreurs ne se reproduisent et diffuser les bonnes pratiques.

BON A SAVOIR !

Délégez la maîtrise d'œuvre à un prestataire extérieur : Sachez que si votre structure n'a pas les moyens humains, techniques ou les savoir-faire pour suivre la mise en œuvre d'un projet (équipement, étude...), vous pouvez décider de confier cette tâche à un maître d'œuvre (prestataire, bureau d'études, entreprise, ONG locale...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi certains partenariats sont-ils abandonnés ?

Les raisons les plus couramment invoquées sont :

- objectifs différents entre les partenaires ;
- non-respect des objectifs qui avaient été fixés en commun ;
- arrivée d'un nouveau partenaire, non prévu, sur un projet du partenariat ;
- détournement de l'aide au profit d'autres objectifs ;
- absence de rigueur dans la réalisation des projets ;
- perte du contrat de confiance ;
- changement des élus et des membres des Conseils...

9- Suivre et évaluer votre programme et votre partenariat

Votre programme est terminé. Tous les projets prévus ont été réalisés. Il s'agit maintenant d'évaluer les résultats en fonction des modalités d'évaluation que vous avez arrêtées dans votre programme.

Lors de la rédaction du programme vous aurez choisi des modalités d'évaluation de celui-ci et des indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) de réalisation de votre projet.

N'OUBLIEZ PAS!

Le suivi-évaluation de votre programme n'est pas un contrôle du partenaire du Sud.

La communication et la confiance sont les éléments principaux d'un bon suivi qui n'exclut pas une gestion rigoureuse et la mise en place concertée avec son partenaire, d'indicateurs de suivi.

Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation c'est avant tout disposer d'un outil de pilotage. Il est prévu à chaque niveau dès le début du projet :

- au niveau des activités pour suivre le bon déroulement par rapport aux prévisions ;
- au niveau des résultats pour valider les grandes étapes et réorienter l'action si nécessaire ;
- au niveau des objectifs pour mesurer l'efficacité, les effets et l'impact de l'action.

Dans tous les cas les indicateurs choisis doivent être :

- Précis ;
- Compréhensibles et utilisables par tous les acteurs ;
- Pertinents par rapport à l'objectif de départ ;
- Un projet peut être évalué avec plusieurs indicateurs.



Maraichage - Poundou

1- Tableau des partenariats bas-normands

Légende des couleurs

Association

Collectivités

Etablissement d'enseignement

Structure	Dépt	Contact	Partenaire	Zone d'intervention	Projets
Amour'kina	14	Loïc Jean ramouchito@hotmail.com		Province de Bougouriba (Sud Ouest)	Appui aux projets sociaux, parrainage
Angata	14	Jean Lalaude jean.lalaude@libertysurf.fr		Région l'Est	Scolarité, culture, santé
Association Banounou	14	Genevière Leverrier amitiesbanounou@yahoo.fr	Banounou	Village de Banounou	EAD dans des lycées bas-normands et diverses activités au Burkina Faso (Forage dans le périmètre scolaire, bibliothèque, panneaux photovoltaïques, plantation d'arbres, potager scolaire, cantine endogène...)
Association des Ressortissants et Sympathisants du Burkina (ARSB)	14	Dramane Ky ky_dramande@yahoo.fr		Province de l'Est	Développement local
Atouts Soleil	14	Xavier Devos tablesol@yahoo.fr		Ougadougou (Centre) Koudougou (Centre Ouest) Fada N'Gourma (Est)	Cuiseurs solaires
Ecole de Lyautey	14			Village Banounou (Nord)	Correspondance scolaire
Faso Karité	14	Jean-Claude Duchêne duchene.jean.clau...@wanadoo.fr		Zounwéogo (Centre Sud)	Développement de la filière karité et appui aux projets sociaux
GRAF	14	Monique Giffard monique.giffard@voila.fr		Yako (Nord)	Education
Images et Sons d'Afrique	14	Benjamin Ouedraogo obenjamin@free.fr	FESPACO	Ouagadougou (Centre)	Promotion du cinéma africain
Mood Action Professor	14	Pierre Vanoni moodactprof@wanadoo.fr			Aide financière et humanitaire au forage de puits

Structure	Dépt	Contact	Partenaire	Zone d'intervention	Projets
Pharmacie et Aide Humanitaire	14	Dominique Rouffy pah@pharmacie-aide-humanitaire.org			Formation de pharmaciens et de professionnel de la santé à la gestion du médicament
PelicaenSH (Projet Etudiant Local et International Caennais pour la Santé et l'Humanitaire)	14	Pierre Batasi pelicaen.bfa@gmail.com			Action de prévention du diabète
Polemdé	14	François Balogh balogh.francois@wanadoo.fr		Ougadougou (Centre)	Education, scolarisation, parrainage
Trait d'union Authie- Zongo Nabitenga	14	Jean Mouquet mouquet.jd@orange.fr		Zongo Nakitenga (Centre)	Appui à une coopérative de femmes
Université de Caen	14	Sébastien Saez sebastien.saez@unicaen.fr	Université de Ougadougou	Ougadougou (Centre)	Echange d'étudiants entre les universités
Aide au Développement Agricole et à l'Autonomie en Afrique	50	Damien Blouet damiensahara@yahoo.fr	Comité d'Initiative et de Développement Intégral	Sud Ouest	Formation professionnelle
Balimaya Silmiougou-Marigny	50	Désiré Tapsoba desire.tapsoba@orange.fr		Silmiougou (Nord)	Echanges culturels
Conseil Général de la Manche	50	Rousseau Françoise mail-vert@cg50.fr	CIDI ONG	Dissin (Sud Ouest)	
Contrières / Bergbieten / Zingan	50	Jacques Lefèvre		Village Zingan (Sud Ouest)	Education, appui aux projets sociaux
Délégation du Conseil Supérieur des Burkinabés de l'étranger en Basse-Normandie	50	Désiré Tapsoba desire.tapsoba@orange.fr	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale	Burkina Faso	
Les amis de la Reine Miséricorde	50	Gilbert Bayon gilbert.bayon@gmail.com	Jean-Marie Sawadogo	Ougadougou (Centre)	Parrainage
Les jardins de l'espoir	50	Chloé Aïcha Boro lesjardinsdelespoir@yahoo.fr			EAD-SI en Basse-Normandie, éducation, santé, cantine scolaire au Burkina Faso
Lycée agricole de Montebourg	50	Monsieur Prunier		Toussiana (Hauts-Bassins)	Culture et vente de céréales en Basse-Normandie. Les bénéfices sont reversés à une école du Burkina Faso

Structure	Dépt	Contact	Partenaire	Zone d'intervention	Projets
Peuples Solidaires (Comité Tiers Monde Granville)	50	Catherine Lapouge		Villages Waku Wan et Dokuy (boucle de Mouhoun)	Hydraulique et aménagement rural
Peuples Solidaires (Comité Tiers Monde Saint-Lô)	50	André Laurent ak.laurent@free.fr	Union mazoumé du Kari	Union du Kari (boucle de Mouhoun)	Appui aux organisations paysannes
Querqueville / Gorom-Gorom	50	Régine Foulon administration@ville-querqueville.fr		Gorom-Gorom (Sahel)	Appui aux projets sociaux
Waldé	50	Patrick Alary secteur.stlo@wanadoo.fr			Formation en santé mentale et psychiatrie à l'hôpital de Fada N'Gourma
Association Flers-Poundou	61	Agnès Lecarpentier lecarpentiercoupe@sfr.fr	Poundou	Village Poundou (boucle de Mouhoun)	Appui aux projets sociaux
Bocafrique Enfance	61	Agnès Lecarpentier lecarpentiercoupe@sfr.fr	Lions Club Domfront	Kongoussi	Parrainage, ateliers pour enfants (couture, soudure, menuiserie, coiffure), micro-crédit pour 30 femmes, alphabétisation de 30 femmes, vaccinations, distribution de lunettes, création d'un local avec un animateur
Solidar'mômes	61	Agnès Lecarpentier lecarpentiercoupe@sfr.fr		Ougadougou (Centre)	Aide à l'orphelinat Kisito, CARMEN (Centre d'Accueil et de Réinsertion de la Mère et de son Enfant), parrainage d'enfants, jardins potagers, station de pompage



Récolte de coton - Kari



Joueur de balafon - Kari



Fleur de coton - Kari



Sortie d'école - Kari



Sculpture - Arbres 2^e vie - Ougadougou



Grenier à Mil - Kari

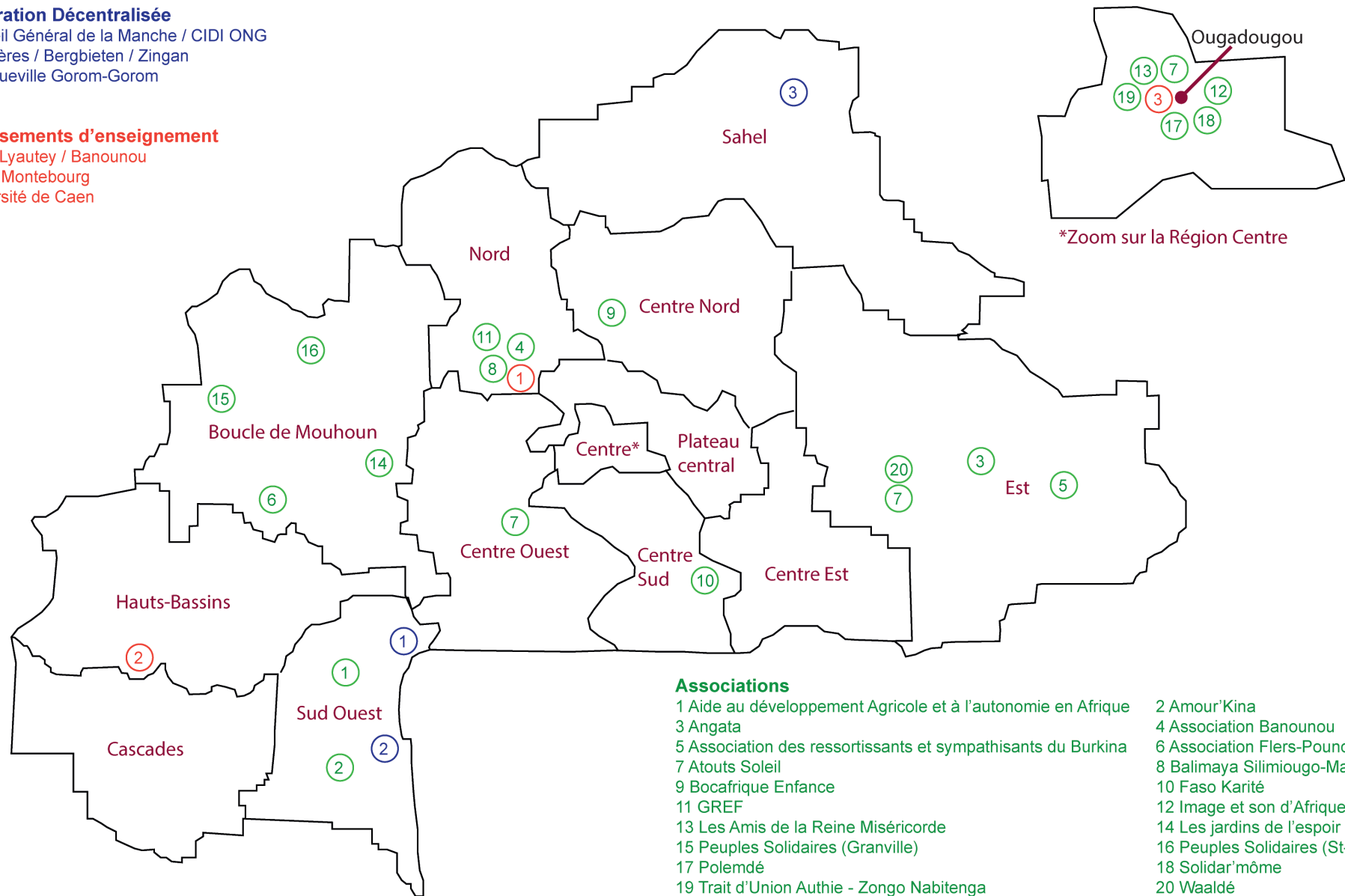
2- Carte des partenariats par zone d'interventions (Liste non exhaustive / Cf. tableau des partenariats bas-normands)

Coopération Décentralisée

- 1 Conseil Général de la Manche / CIDI ONG
- 2 Contrières / Bergbieten / Zingan
- 3 Querqueville Gorom-Gorom

Etablissements d'enseignement

- 1 Ecole Lyautey / Banounou
- 2 Lycée Montebourg
- 3 Université de Caen



Adresses :

En France :

Ambassade du Burkina Faso à Paris

Ambassadeur : S.E.M. Joseph PARE
159 boulevard Haussmann-75008 Paris
Tel.: 01 43 59 90 63 / Fax: 01 42 56 50 07
E-mail: contact@ambaburkina-fr.org
www.ambaburkina-fr.org

Consulat du Burkina Faso à Rouen

Consul : Alain PATRIZIO
66, Quai de Boisguilbert - 76007 Rouen, Cedex
Tel.: 02 35 07 95 01 / Fax: 02 35 61 83 84
E-mail: consulat.burkinafaso@wanadoo.fr
www.consulat-burkinafaso-rouen.fr

Au Burkina Faso:

Ambassade de France à Ouagadougou

Ambassadeur : Son Exc. Emmanuel Beth
Avenue du trésor, BP 109 Ouagadougou 01
Tel.: (00226) 50 49 66 66
www.ambaburkina-fr.org

Consulat de France à Ouagadougou

Consule : Mme Claudie Bucaioni
Rue du trésor 01 BP 109, Ouagadougou 01
Tel.: (00226) 78 71 86 07 / 50 49 66 10
E-mail: cad.ouagadougou-fslt@diplomatie.fr
www.consulat-burkinafaso-rouen.fr

Demande de visade séjour

Un visa est obligatoire, il peut être pris à l'ambassade du Burkina à Paris ou bien au consulat à Rouen (délivré sur rendez vous dans l'après-midi) ou à l'arrivée à Ouagadougou (mais beaucoup plus cher). Il peut être demandé par recommandé à l'Ambassade de Paris. Vous ne devez pas attendre le dernier moment pour faire votre demande de visa auprès du Consulat du Burkina Faso. Ces démarches peuvent parfois prendre un peu de temps. Prenez rendez-vous auprès du Consulat concerné dès que vous connaissez vos dates de mission.

Pièces à fournir à l'ambassade du Burkina Faso en France :

- 2 formulaires à remplir, dater et signer
- 1 passeport dont la validité doit être supérieure de 6 mois après la fin du séjour
- 2 photos d'identité identiques - format 4,5 x 3,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée)
- 1 photocopie du billet d'avion aller/retour ou l'attestation de voyage ou l'attestation d'assurance rapatriement

Différents tarifs sont appliqués en fonction de la durée et le nombre de séjours (18 à 100€).

PENSEZ-Y !

Avant votre départ, renseignez-vous sur le décalage horaire entre la France et le Burkina Faso. En fonction de la saison, vous devez reculer votre montre d'une à deux heures.

Scannez vos documents (passeport, carnet de vaccination, billets d'avion...) et envoyez-les vous par mail. En cas de perte, cela vous sera utile.

Sécurité

- Il est recommandé de passer à l'Ambassade dès son arrivée afin de signaler sa présence.
 - Le soir, en ville, évitez de sortir avec des sacs à dos.
 - Il y a des « coupeurs de routes », il est donc recommandé de ne pas trop circuler la nuit.
- Dans certaines villes, des « pseudo-guides » vous sollicitent à tous moments. Prenez cela avec humour et tout ira bien.

Change et retrait

Les banques françaises ne délivrent pas de Fcfa, il s'agira de retirer ou de changer de l'argent au Burkina Faso. *Banques locales (ECOBANK, BRS, BANK OF AFRICA...)

À Ouagadougou, les banques sont en général équipées de guichets automatiques dans lesquels on peut retirer directement des Fcfa avec une carte visa.

Elles pratiquent des taxes de change, préférez donc les petites échoppes de change nombreuses dans la capitale. Dans les provinces il y a peu de change. La monnaie est une difficulté, faites-en un maximum dans la capitale.

Convertisseur de monnaie: www.mataf.net

Prévoyez en moyenne un budget de 20€ par jour (déplacements, hébergements, restaurations, courrier, téléphone...)

Santé

Le Centre Médico-Social de l'Ambassade de France (Tél : (+226) 50 30 66 07 / E-mail : cms.fr@fasonet.bf), accueille les patients du lundi au vendredi de 07H30 à 19H30 et le samedi de 09H00 à 12H00. En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture, une permanence médicale est assurée au (+226) 70 20 00 00. Elle est assurée 24H/24 et 7J/7.

Conseil : A Ouagadougou les pharmacies sont généralement bien achalandées et ont la plupart des médicaments. Cependant, prévoyez une petite pharmacie personnelle comprenant un antibiotique à spectre large et à un antidiarrhéique bien sûr. Cependant des moustiquaires peuvent être achetées au marché de Ouagadougou à moindre coût. Certains vaccins sont obligatoires (fièvre jaune) d'autres sont recommandés, consultez votre médecin.

Communication

Pensez à prendre votre téléphone, des puces mobiles sont en vente à peu près partout (dans les boutiques/épicerie ou par les vendeurs ambulants), pour 2000 Fcfa environ, vous pouvez avoir un numéro burkinabé. Le crédit se recharge par système de carte de 1000 à 10000 Fcfa.

De nombreux hôtels sont équipés de wifi et la plupart des villes ont des cyber-cafés.

Il est important que vous puissiez communiquer à l'étranger et de l'étranger, ne serait-ce que pour prévenir votre partenaire d'un retard de votre vol par exemple.

Electricité

Il y a souvent des coupures d'électricité, il faut donc penser aux bougies et lampes-torches.

Hébergement

Toute la gamme de prix existe à partir de moins de 10 € la nuit. Les coups de cœurs de nos membres sont :

Ouagadougou : Pension Sarah, cité an 2, pas loin de l'aéroport
Tel.: (+226) 50 38 14 49

Bobo-Dioulasso : Centre d'accueil catholique (près du musée)
Tél.: (+226) 20.97.20.34

Banfora : Hôtel Calypso
Tél.: (+226) 20.91.02.29/70.74.14.83
www.hotel-calypso.com

Kongoussi : Centre Saint Martial
Tél.: (+226) 40.45.92.69

Koudougou : Centre d'accueil Sainte Geneviève
Tél.: (+226) 50.44.06.28

Jours Fériés

LES FÊTES CIVILES

- Jour de l'an : 1^{er} janvier
- Fête de la révolution (soulèvement populaire du 3 janvier 1966) : 3 janvier
- Journée de la femme : 8 mars
- Fête Internationale du travail : 1^{er} mai
- Fête Nationale (indépendance): 5 août
- Proclamation de la République : 11 décembre

LES FÊTES MUSULMANES

- Mouloud ou Maouloud : Commémoration de la naissance du prophète Mahomet
- Korité : fin du Ramadan
- Tabaski (Aïd el Kébir, ou fête du mouton) : célèbre le geste d'Abraham

à qui Dieu avait ordonné de sacrifier son fils. Au dernier moment, l'archange Gabriel lui conseille de tuer un mouton à sa place

LES FÊTES CHRÉTIENNES

- Lundi de Pâques : commémore la résurrection
- Ascension : montée du christ au ciel quarante jours après Pâques
- Assomption : 15 août, fête de la Vierge Marie
- Toussaint : 1^{er} novembre, fête commémorative de tous les saints
- Noël : 25 décembre, célèbre la naissance de Jésus

Repères Culturels



Forage - Poundou

Se conformer aux **visites imposées par la coutume** : chef du village, doyen, autorités traditionnelles et religieuses

Saluer en premier les aînés, chefs de famille...

Etre à l'écoute et respecter le rythme de vie des habitants

Respecter les codes vestimentaires : ne pas s'habiller trop court (short et jupe au-dessus des genoux)

PENSEZ-Y !

N'oubliez pas de demander la permission aux personnes que vous souhaitez photographier.

Respecter les codes alimentaires : ne pas utiliser la main gauche pour toucher les aliments (qui sert uniquement pour les besoins d'hygiène personnelle), lorsque le repas est servi dans un bol commun, ne prendre que la nourriture qui est devant soi.

En brousse, toujours **prendre de l'eau (bouilloire) pour aller aux toilettes** même si vous ne l'utilisez pas

Littérature

AUTEURS BURKINABE

Abdoulaye Diallo
Aristide Tarnagda
Faustin Keoua Leturmy
Gaël Koné
Honorine Mare
Jacques Guingane
Joseph Ki-Zerbo
Maitre Frédéric Pacéré Titinga
Monique Ilboudo
Sarah Bouyain
Sophie Heidi KAM
Suzy Henique Nikiéma
Zarra Guiro

A LIRE ABSOLUMENT ! AUTEURS BAS-NORMANDS

Installés dans la Manche, Clhoé-Aïcha BORO et Claude Nicolas LETERRIER ont écrit à quatre mains le roman « Paroles d'Orphélie » publié aux éditions de L'Harmattan ainsi qu'un livre pour enfants intitulé « L'Oeil du Bouc ».

Ils conduisent également des actions de développement au Burkina Faso et en France avec leur association « Les jardins de l'espoir ».



Griot - Poundou

BIBLIOGRAPHIE

- Le sahel au XXIème siècle* - Jacques Gira
Cent ans au village - chronique familiale Gouin de Michèle Dacher et Mickael Housseman
La Haute-Volta coloniale - (témoignage-recherches) Yenouyaba Madiega et Gabriel Massa
Histoire politique du Burkina Faso - Roger bila Kaboré
Géopolitique du Burkina Faso - Jacques Barrat, Derek El Zein, Nicolas Lambret Editeur - SEM Paris, sept.2008
Nature, art et culture au Burkina-Faso, Les Amitiés franco-burkinabè - L'Harmattan, Paris, 2009
Pierre-Joseph Laurent, *Les pentecôtistes du Burkina Faso* : mariage, pouvoir et guérison, Karthala, IRD, Paris, 2009
Florent Mazzoleni, Burkina Faso. *Musiques modernes voltaïques*, Le Castor Astral, Bordeaux, 2011
Jean-Bernard Ouédraogo, *Arts photographiques en Afrique : technique et esthétique dans la photographie de studio au Burkina Faso*, L'Harmattan, Paris, 2002
Salaka Sanou, La littérature burkinabè : l'histoire, les hommes, les œuvres, PULIM, Limoges, 2000
Alain-Joseph Sissao (dir.), *Émergence de la littérature d'enfance et de jeunesse au Burkina Faso : état des lieux, dynamique et avenir*, L'Harmattan, Paris, 2009
Nazi BONI : *Le Crépuscule des temps anciens: chronique du Bwamu*, Présence Africaine, 1962 (roman sur la région du Mouhoun et Dédougou...)

MUSIQUE

Amadou Balaké	Charles Sidibé	Sami Rama
Adama Dramé	Denise Aga	Sana Bob
Alif Naaba	Farafina	Saramaya
Amadou Kiéné	Faso Combat	Samsklejah
Amity Meria	Kady Diarra	Tim Windsey
Bil Aka Kora	Kizito	Victor Démé
Black Soman	Moussa Hema	
	Ras Madi	

Site référence d'actualité musicale burkinabè et grande médiathèque musicale du Faso
www.fasozik.com

FILMS ET DOCUMENTAIRES

- Thomas Sankara, *l'homme intègre*, film documentaire de Robin Shuffield, prod. Arte, France3, 2006
- *Le destin fatal de Norbert Zongo*, film documentaire de Borry Bana, 2003
- *Des feuilles aux cauris : une initiation féminine au Burkina Faso*, film documentaire de Bernard Nantet et Jeanne Bisilliat, Cerimes, Vanves, 2000, 47' (DVD)
- *Traces, empreintes de femmes*, film documentaire de Kati Léna Ndiaye, Médiathèque des Trois Mondes, Paris, 2005, 52' (DVD)
- *Le royaume qui chante*, film documentaire de Patrick Kersalé, Éditions musicales Lugdivine, Lyon, 2005, 76' (DVD)
- *Les maîtres du nyama : la confrérie des chasseurs sénoufo*, film documentaire de Patrick Kersalé, Éditions musicales Lugdivine, Lyon, 2006, 80' (DVD)
- *Tambours et djembés du Burkina Faso*, film documentaire de Patrick Kersalé, Sunset France, Boulogne, 2005, 69' (DVD)
- *La danseuse d'ébène : Irène Tassembédo*, film documentaire de Seydou Boro, CNC, Paris, 2007, 54' (DVD)
- *Les enfants musiciens du Burkina Faso*, film documentaire de Patrick Kersalé, Éd. musicales Lugdivine, Lyon, 2008, 26' (DVD)

Portail du Festival Panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) : www.fespaco.bf

EXPOSITIONS

- Exposition virtuelle sur les masques aux Burkina Faso
www.culture.gouv.fr/ma
- Au pays des femmes intègres : le Burkina Faso _ Cdtm 34 • 2001
- Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO)
www.siao.bf
- Institut français au Burkina Faso
www.institutfrancais-burkinafaso.com
- Centre culturel Gambidi à Ouagadougou
www.gambidi.org

PRESSE, MEDIA ET SITES D'ACTUALITE

www.lefaso.net
www.sidwaya.bf
www.lepays.bf
www.observateur.bf
www.evenement-bf.net
www.fasopresse.net
www.monburkina.com
www.sanfinna.com
www.investir-bf.info

Les principaux textes de référence de la décentralisation au Burkina Faso

Les Lois :

- Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales
- Loi n° 042/98/AN, Portant organisation et fonctionnement des Collectivités Locales

Les Décrets :

- Décret N°2006-209/PRES/PM/MATD/MFB-MEBA/... du 21 décembre 2004, portant transfert de compétences et des ressources aux communes urbaines, dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs.
- Décret N°2006-208/PRES/PM/MATD, portant règlement intérieur type du conseil des collectivités territoriale.
- Décret N°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD, portant régime financier et comptable des Collectivités territoriales du Burkina Faso.
- Décret N°2003-219/PRES/PM/MATD du 25 avril 2003, portant organisation et fonctionnement des Gouvernorats.
- Décret N°2003-218/PRES/PM/MATD du 25 Avril 2003, portant attributions du gouverneur de région, du haut-commissaire de province, du préfet de département et du délégué de village.
- Décret N°2003-217/PRES/PM/MATD du 25 avril 2003, portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil consultatif régional pour le développement (CCRD).
- Décret N°98-350/PRES du 10 septembre 1998, promulguant la loi n°040/98/AN du 3 Août 1998, portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso.

Textes juridiques régissant la coopération décentralisée en France et au Burkina Faso

Textes français :

- Code général des collectivités locales - Articles L 1115-1 et L 1115-5 : conventions de coopération décentralisée
- Circulaire de 2001 sur la coopération décentralisée (qui se substitue à la circulaire de 1994)
- Document d'orientation stratégique du MAEE pour la coopération décentralisée.

Textes burkinabé :

- La coopération décentralisée trouve son fondement dans le Code Général des Collectivités Territoriales / Article 9 / Loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004
- Le cadre et les modalités d'institution de l'entente sont précisés par les articles 123 à 126 du CGCT
- Les relations de jumelage sont précisées par les articles 127 à 129 du CGCT
- L'organisation et le fonctionnement des Comités de Jumelage ont été fixé par le décret N°2000-276/Pres/Pm/Mats abrogé par le décret N° 2009-645/Pres/Pm/Matd/Mef.

Autres Documents ressources

- Rapport Général - Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 » _ Avril 2005 _ Conseil national de prospective et de planification stratégique.
- Documents de stratégie pays pour le Burkina Faso (2008-2013) _ Union Européenne dans le cadre du 10^{ème} FED
- Regards sur la coopération décentralisée franco-burkinabé pour une nouvelle dynamique partenariale _ Cité Unis France _ Collection « Réflexions avec le Ministère des Affaires Etrangères ».
- Introduction d'un volet régional à l'étude franco-burkinabé _DAECT/MAE _ CIEDEL _ Octobre 2009
- Evaluation de la Coopération Décentralisée au Burkina Faso _Rapport Final (Oct.2009) et Rapport de synthèse (Août 2009)_CIEDEL
- Diagnostic : Etat des lieux quantitatif et qualitatif des actions de coopération décentralisée bas-normandes au Burkina Faso _19 novembre 2009 _Horizons Solidaires
- Assises de la Coopération Décentralisée Franco_Burkinabé_Documents Officiel Finaux_6et7décembre2007

Autres Guides sur le Burkina

- Guide du partenariat et de la coopération décentralisée - Burkina Faso_2012_Maison de la Coopération Décentralisée à Ouagadougou
- Burkina Faso _ Collection « dossiers pays » _ juin 2012_Cités Unies France
- La coopération décentralisée au Burkina Faso _ Des partenariats renforcés pour l'eau et l'assainissement _ Ps-Eau / Maison de la Coopération Décentralisée à Ouagadougou / CUF

Documents disponibles au siège d'Horizons Solidaires et sur son site internet

Scène de vie - Kari

- ALCP : Association de Lutte Contre la Pauvreté
- AMBF : Association des Municipalités du Burkina Faso
- ARBF : Association des Régions du Burkina Faso
- BRS : Banque Régionale de Solidarité
- CD : Coopération Décentralisée
- CIFAL : Centre International de Formation des Autorités/Acteurs Locaux
- CGCL : Code Général des Collectivités Locales
- CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- CIDI : Coordination des Initiatives de Développement Intégral
- CIEDEL : Centre International d'Etudes pour le Développement Local
- CIFAL : Centre International de Formation des Autorités/Acteurs Locaux
- CL : Collectivité Locale
- CND : Commission Nationale de la Décentralisation
- CN-SISA : Coordination Nationale du Système d'information sur la Sécurité Alimentaire
- CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
- CT : Collectivité Territoriale
- CUF : Cités Unies France
- CVD : Conseil Villageois de Développement
- DGD : Direction Générale de la Décentralisation
- DAECT : Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
- EAD-SI : Education au Développement et à la Solidarité Internationale
- ENP : Etude Nationale Prospective
- FED : Fond Européen de Développement
- FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou
- FODECOM : Fond d'appui au Démarrage et au Développement des Communes
- GRC : Groupe de Coopération Renforcé
- LPDRD : Lettre de politique de développement rural décentralisé
- MAE : Ministère des Affaires étrangères
- MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
- MCD : Maison de la Coopération Décentralisée
- MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- MIHU : Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG : Organisation Non-Gouvernementale
- PANE : Plan d'Actions National pour l'Environnement
- PAN-LCD : Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification
- PCD : Plan Communal de Développement
- PDC-AEPA : Plan de Développement Communal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
- PDDEB : Plan Décennal pour le Développement de l'Education à la Base
- PNAEMO : Programme National d'Action Educative en Milieu Ouvert
- PNBG : Politique Nationale de Bonne Gouvernance
- PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
- PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PRD : Plan Régional de Développement
- RAF : Réorganisation Agraire et Foncière
- SAGEDECOM : Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes
- SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
- SDR : Stratégie de Développement Rural
- SIAO : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
- SISA : Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
- SNSA : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
- SNDIPE : Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
- TOD : Textes d'Orientations de la Décentralisation
- UE : Union Européenne

HORIZONS SOLIDAIRES

Réseaux régional de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en Basse-Normandie

2 rue Saint Ouen – 14000 CAEN

Téléphone : 02 31 84 39 09

E-mail : contact@horizons-solidaires.org

INFORMER

ACCOMPAGNER

ECHANGER

FORMER

CAPITALISER

MUTUALISER

VALORISER



www.horizons-solidaires.org